

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2009

Révision: 28.10.2009

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** Effax Glycerinseife
- **Code du produit:** 12600000
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de nettoyage
- **Producteur/fournisseur:**
 Schweizer Effax GmbH
 Westring 24
 D-48356 Nordwalde
 Tel.: +49 (0) 2573 9373-0
 www.effol.com
 www.heysport.com
- **Service chargé des renseignements:** Qualitätskontrolle F. Eimermacher, Tel.: 02573 939045
- **Renseignements en cas d'urgence:**
 Beratungsstelle für Vergiftungserscheinungen
 Spandauer Damm 130
 D - 14050 Berlin
 Tel. +493019240
 Fax +493030686799

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** Néant.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
 Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
 La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 57-50-1 EINECS: 200-334-9	saccharose, pur		2,5-10%
CAS: 143-07-7	Dodecansäure	 Xi; R 36	2,5-10%
CAS: 68553-02-6	PEG7 Glyceryl Cocoate	R 52/53	2,5-10%
CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5	glycerol		2,5-10%
CAS: 1310-73-2	Sodium Hydroxide	 C; R 35	2,5-10%
CAS: 61789-40-0	Propanaminium , 3-amino-	 Xi; R 36	1-2,5%
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3	hydroxyde de potassium	 C,  Xn; R 22-35	1-2,5%

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

METHYLISOTHIAZOLINONE = 0,005 %

BENZISOTHIAZOLINONE = 0,005 %

METHYLISOTHIAZOLINONE, BENZISOTHIAZOLINONE

< 5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2009

Révision: 28.10.2009

Nom du produit: Effax Glycerinseife

(suite de la page 1)

4 Premiers secours

- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Pas nécessaire.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **Indications supplémentaires:** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

57-50-1 saccharose, pur

VME | 10 mg/m³

56-81-5 glycerol

VME | 10 mg/m³

1310-73-2 Sodium Hydroxide

VME | 2 mg/m³

1310-58-3 hydroxyde de potassium

VME | Valeur momentanée: 2 mg/m³

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2009

Révision: 28.10.2009

Nom du produit: Effax Glycerinseife

(suite de la page 2)

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

- **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales**

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique

- **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	100°C

- **Point d'inflammation:** Non applicable.

- **Température d'inflammation:** 371°C

- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

- **Pression de vapeur à 20°C:** 23 hPa

- **Densité à 20°C:** 0,98 g/cm³

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Entièrement miscible

- **valeur du pH à 20°C:** 8

- **Teneur en solvants:**

Solvants organiques:	7,0 %
Eau:	35,5 %
VOC (CE)	7,00 %

- **Teneur en substances solides:** 42,3 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2009

Révision: 28.10.2009

Nom du produit: Effax Glycerinseife

(suite de la page 3)

· Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· Toxicité aiguë:
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
1310-58-3 hydroxyde de potassium

Oral	LD50	273 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

· Effet primaire d'irritation:
· de la peau: Pas d'effet d'irritation.

· des yeux: Pas d'effet d'irritation.

· Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

· Produit:
· Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):
· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): -

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):
· Classe IMDG: -

· Marine Pollutant: Non

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:
· Classe ICAO/IATA: -

· Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2009

Révision: 28.10.2009

Nom du produit: Effax Glycerinseife

(suite de la page 4)

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Phrases S:

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

22 Nocif en cas d'ingestion.

35 Provoque de graves brûlures.

36 Irritant pour les yeux.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Umweltschutz

· **Contact:** Hr. Dr. Temme